



Resiliation de bail par le proprietaire

Par **pasco**, le **14/01/2009** à **12:16**

bonjour
ma fille était locataire d'un studio géré par une ste de gestion. Le propriétaire a demandé son départ avant début janvier 2009.
Elle a retrouvé un autre appartement et a emménagé le 22 décembre 2008 (nouveau bail à l'appui).
La STE de gestion a qui elle a payé le mois entier de décembre nous dit qu'elle est redevable du mois complet pour l'ancienne location. L'état des lieux a eu lieu le 06 janvier 2009, mais personne ne lui a réclamé les clefs avant. Sont ils réellement dans la légalité ?
Ma fille leur avait signalé qu'elle quittait les lieux le 22 /12 par téléphone et leur a envoyé un courrier recommandé après coup pour leur resignifier sa date départ et pour leur confirmer la date de l'état des lieux, mais à un autre horaire. A priori avec les fêtes cette date lui a été proposée par la STE de gestion.
nd'avance merci pour votre réponse
Cordialement Mme Guibert